



COMMUNE D'ARZIER - LE MUIDS

Conseil Communal

Rapport de la Commission ad hoc relatif au préavis municipal No. 20/2023 :

Demande de crédit de CHF 79'000.-- TTC pour le renouvellement des infrastructures informatiques.

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

Notre Commission s'est réunie en date du 6 novembre 2023 pour étudier le préavis susmentionné, en présence de Monsieur Nicolas Ray, Municipal, qui a répondu à nos nombreuses questions et nous l'en remercions.

Commentaires généraux

Les infrastructures informatiques de notre commune datant de 2018 (préavis n°15/2017) et leur durée de vie arrivant à terme, nous jugeons pertinent le remplacement de celles-ci durant le premier semestre 2024.

Ceci consiste en une première étape en prévision de la migration de l'ERP de la commune, dont un futur préavis sera présenté.

Après avoir répondu à nos questions, nous estimons donc que ce changement est nécessaire et qu'il remplit les conditions de sécurité en vigueur à ce jour.

Propositions d'amendements

Néant.

Conclusion

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n° 20/2023 et en avoir débattu, la Commission a conclu, à l'unanimité, à son acceptation tel que proposé.

Ainsi fait à Arzier-Le Muids, le 6 novembre 2023.

Franca Dieffenbacher

Gilles Goetschin

Inal Uygur

Patrick Plé

Jacqueline Burbidge Rainsley